COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 05 mai 2014

Le cinq mai deux mil quatorze à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

<u>Présents</u>: Messieurs les Adjoints:

STRASBACH Jean-Michel

ELBLING Annick, RIEFLÉ Christophe

Mme ROY Isabelle, Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick, Mme FRICK Sophie, Mme DISCHGAND Sylvie, M. HANAUER Jean-Luc, Mme FLESCH Laurence, M. LEVY Alain, M. WALTER Jérémy, Mme KLINGER

Régine.

Ont donné procuration : M. EHRHART Armand à M. LEVY Alain.

Assiste à la séance: Mme RICKLIN Anne-Sophie, secrétaire de séance.

En préalable à l'ordre du jour, le Conseil Municipal ajoute les points suivants:

- 9. Budget Général : Décision modificative n°1.
- Convention entre la Commune et l'AAEMES pour l'organisation des activités périéducatives.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014.
- 2. Régime juridique du droit de préemption urbain modalités de mise en œuvre.
- 3. Cession de sentier.
- 4. Etat des créances irrécouvrables et admission en non-valeurs.
- 5. Alimentation en eau potable du Schauenberg.
- 6. Rétablissement de l'équilibre réel budgétaire.
- 7. Adoption du règlement intérieur.
- 8. Elections européennes plan des permanences.
- 9. Budget Général : Décision modificative n°1.
- 10. Convention entre la Commune et l'AAEMES pour l'organisation des activités périéducatives.
- 11. Divers.

POINT 1

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Le Procès-verbal de la dernière séance, est approuvé avec les observations suivantes : suite au contrôle de légalité opéré par la sous-préfecture de Guebwiller, il s'avère que le point 5 de la séance du 14 avril 2014, a fait l'objet d'une remarque, pour manque de précision concernant la délégation accordée au Maire aux fins d'ester en justice. Monsieur le Maire propose de supprimer cette délégation.

Le Conseil Municipal,

Approuve la décision.

POINT 2

Régime juridique du droit de préemption urbain - modalités de mise en œuvre

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une note relative à l'application du droit de préemption urbain, ainsi qu'un extrait d'agglomération afin que chaque Conseiller se penche sur les lieux et projets qui pourraient entrer dans le champ d'application du droit de préemption urbain et qu'un plan soit établi et serve de support à l'exercice de ce droit.

Cession de sentier

En séance du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a donné son accord à la vente à Monsieur FRICK Richard, du sentier séparant sa parcelle de vigne en section 14 n°371 et 370 au lieu dit « Keckgaesslein » au prix de 1 500 €, pour une surface de 1,46 ares.

En référence au procès-verbal d'arpentage, établi par le Cabinet BILHAUT, le 1^{er} juin 2007 et certifié par le service du cadastre le 20 février 2014,il apparait :

- Que les parties de sentiers (cadastrées : section 14 n°716 et 717) situées entre les parcelles, propriétées de Monsieur FRICK Richard, à savoir : les parcelles en section 14 n°371 et 370, n°655 et 654 sont d'une superficie totale de : 0,90 ares.
- Que la partie de parcelle, cadastrée section 14 n°715 d'une superficie de 0,56 ares, est située entre les propriétées de Monsieur et Madame DAGUENET Louis et Marie-Louise, à savoir : les parcelles en section 14 n°656, 653, 366 et 365.

Monsieur et Madame DAGUENET ont manifesté leur souhait d'un échange de cette partie de sentier avec leurs parcelles sises section 14 n°457 et 459 d'une superficie de 0,48 ares, frappé par le plan d'alignement de la rue du Tokay.

Le Conseil Municipal,

Ajourne sa décision,

Charge Monsieur le Maire de contacter les propriétaires des parcelles 364 et 363 pour l'acquisition

de la partie du sentier bordant les parcelles 361, 362, 363 et 364.

POINT 4

Etat des créances irrécouvrables et admission en non-valeurs

Le percepteur demande l'allocation en non valeur de titres, cotes ou produits qu'il n'a pu recouvrer de 2009 à 2013. Ces montants s'élèvent pour le Budget Général à 13 394,62 € et pour le Budget eau-assainissement à 1 255,27 €.

Le Conseil Municipal,

Accède à la demande du percepteur

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférent.

Alimentation en eau potable du Schauenberg

Monsieur RIEFLÉ Christophe, expose que:

- L'alimentation actuelle en eau potable du Schauenberg devient aléatoire.
- La pose d'une nouvelle conduite d'alimentation s'avère à court ou moyen terme indispensable.
- Ce projet n'a pas été retenu par la Commune.
- Un nouveau forage a été réalisé à proximité du Schauenberg. Cet ouvrage fournit 2m³/h.
- Ce débit est suffisant pour les seuls besoins actuels du Schauenberg.

Il est proposé la mise en œuvre de ce choix d'alimentation alternatif.

D'un point de vue administratif la procédure d'autorisation de prélever et d'utiliser l'eau de ce captage peut être portée soit par la Commune soit par l'association « Le Schauenberg ».

Le choix le plus pertinent (sur conseil de l'ARS – Agence régionale de Santé) est celui de la procédure simplifiée portée par l'association le Schauenberg.

Cette procédure comporte les étapes suivantes :

	Coût
1. Avis d'un hydrogéologue	1 000 à 1 500 €
2. Rédaction par l'ARS d' un projet d'arrêté préfectoral, transmis au CODERST (une réunion mensuelle).	
3. Contrôle sanitaire :	
- Une première analyse complète dite « 1ère adduction »	511 € TTC tarif marché public de l'ARS
Autorisation de prélèvement donnée par l'ARS.Analyse de contrôle annuelle	environ 300 €/an

Le volet technique sera pris en charge par la Commune (budget eau), à savoir :

Estimatif:

	Coût H.T.
1. Forage (déjà réalisé)	39 400 €
2. Dono du mánamorio (5.0001) et dos conduitos d'alimentation	12 000 €
2. Pose du réservoir (5 0001) et des conduites d'alimentation	(dont 1 000 € en propre régie)
3. Installation électrique (Pompe, capteur, cablage, coffret de commande)	8 500 €
4. Tête de forage	6 100 €
TOTAL	66 000 €
	dont 26 600 € restant à réaliser

Le Conseil Municipal,

Approuve la proposition

Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations d'entreprises et à signer tout acte y afférent.

Rétablissement de l'équilibre réel budgétaire

Monsieur STRASBACH Jean-Michel, expose que :

L'équilibre du budget est une obligation juridique pour les collectivités locales (art. L. 1612-4 du CGCT). L'équilibre réel prévisionnel exige trois conditions :

- Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être votées en équilibre ;
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère et exacte sans minoration ou majoration fictive.
- Le remboursement de la dette en capital doit être exclusivement couvert par les recettes propres de la collectivité.

Le budget prévisionnel présenté cette année ne respecte par la 3ème condition.

Le comptable du Trésor, Mme HAMANT propose les mesures de redressement suivantes :

	Budget primitif	Décision	Budget Primitif +
	2014	modificative	décision modificative
Opération 63 ateliers municipaux - article 1322	50 000	- 50 000	0
Opération 44 voirie rurale - article 1323	16 000	- 16 000	0
Opération 63 ateliers municipaux - article 1382	-	+ 50 000	50 000
Opération 44 voirie rurale - article 1383	-	+ 16 000	16 000
024 produit des cessions d'immobilisations	-	+ 1000	1 000

Le Conseil Municipal,

Donne

son accord aux décisions modificatives du Budget Général 2014, selon les éléments figurant au tableau ci-dessus.

POINT 7

Adoption du règlement intérieur

Monsieur le Maire propose l'adoption du règlement intérieur tel que transmis lors de la séance du 14 avril 2014.

Après débat, et tenant compte des observations formulées par le Conseil Municipal,

Adopte le règlement intérieur tel qu'il est joint au présent procès-verbal.

<u>POINT 8</u> <u>Elections européennes – plan des permanences</u>

	PERMANENCE			
8h à 10h30	LICHTENBERGER Aimé	LEVY Alain		
	THOMANN Yannick	HANAUER Jean-Luc		
101-20 \ 121-	FLESCH Laurence	FRICK Sophie		
10h30 à 13h	ROY Isabelle			
101 \ 151 00	KLINGER Régine	STRASBACH Jean-Michel		
13h à 15h30				
15h30 à 18h		RIEFLE Christophe		
	LICHTENBERGER Aimé	EHRHART Armand		

DEPOUILLEMENT

	Salle de Séances			
Lecture	EHRHART Armand			
Marquage	FLESCH Laurence	LEVY Alain		
Ouverture				

	Bureau Mairie		
Lecture	KLINGER Régine		
Marquage	THOMANN Yannick	WALTER Jérémy	
Ouverture			

Les électeurs inscrits d'office (ayant atteint l'âge de 18 ans les 12 mois précédents le scrutin) seront invités à la tenue du bureau de vote ainsi qu'au dépouillement.

POINT 9

Budget Général: Décision modificative n°1

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de décisions modificatives suivantes, relatives au Budget Général de l'exercice 2014, selon le tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
2183 op 35	Matériel de bureau		3 000		
2315 op 35 Acquisition de matériel			1 500		
020	Dépenses imprévues	4 500			

Le Conseil Municipal, après délibération

Donne son accord aux décisions modificatives du Budget Général 2014, selon les éléments figurant au tableau ci-dessus.

Convention entre la Commune et l'AAEMES pour l'organisation des activités périéducatives.

Madame ROY remet à l'assemblée, le projet de convention ainsi qu'un projet de budget et document organisant les activités périéducatives sur la Commune à compter de la rentrée 2014-2015.

La subvention d'équilibre versé par la Commune a été estimée à 19 053 € (subvention d'équilibre + subvention d'Etat reversée) hors frais de mise à disposition du personnel communal et entretien et maintenance des locaux et matériel.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve le principe d'organisation des activités périéducatives,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Point 11

Divers

Restauration de l'Orgue Callinet de l'Eglise St-Martin :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le plan de financement prévisionnel de l'orgue, à savoir :

1.1. Montant éstimé des travaux : $370 500 \in H.T.$ Maîtrise d'œuvre : $29 000 \in H.T.$ TOTAL : $399 500 \in H.T.$

1.2. Financement:

Conseil Général : $61\ 000\ \in\ H.T.$ DRAC (Etat) : $148\ 000\ \in\ H.T.$ Conseil de Fabrique : $150\ 000\ \in\ H.T.$

Souscriptions privées

(et fondation du patrimoine) : 40 500 € H.T. TOTAL : 399 500 € H.T.

TVA: 79 900 €

Emprunt relais

Coût éstimé 4% : 3 200 € TVA non récupérée 4,5% : 3 600 €

Il propose:

- De procéder à la consultation des entreprises pour appel d'offre (mai 2014).
- De lancer les souscriptions privées (à compter de mai 2014).
- De décider de la passation du marché après :
 - La réception des notifications de cofinancements publics (2ème semestre 2014)
 - La connaissance du coût effectif des travaux (juillet 2014) et de financement correspondant (2ème semestre 2014).

Le Conseil Municipal,

Valide ces propositions.

Manifestation écoulées :

- Vendredi 18 avril : Manifestation de cyclotourisme dénommée « Randonnée Vendredi Saint », organisé par le Club Cyclotouristes de Staffelfelden.
- * Samedi 19 avril : La section « Athlétisme » du CCA ROUFFACH a organise la 3ème édition de la « Ronde des Elfes ». course pédestre inscrite au calendrier régional des Courses de Montagne.
- * Samedi 19 avril : Marche de Nuit de l'Association Sportive Pfaffenheim.
- * Mardi 22 au Samedi 26 avril : La Fédération des Foyers Club d'Alsace et le Service animation jeunesse de la CC PAROVIC présentent les « Renk'Arts ».
- Samedi 26 et dimanche 27 avril : Sélection hommes assistants de la Société Canine du Berger Allemand.
- * Samedi 3 mai : Soirée Asperges de l'association « Gouttes d'eau ».
- Jeudi 1er mai : Randonnée de cyclotourisme dénommée « Ronde des Muguets »

Manifestation à venir :

- * Mercredi 7 mai : Cérémonie de Commémoration de l'Armistice du 08 mai 1945.
- Vendredi 9 et samedi 10 mai : Balade motos « Virée alsacienne Monet Goyon et Koehler Escoffer
- **Vendredi 9, Samedi 10 et Dimanche 11 mai**: Festival Bach au Schauenberg Conseil de Fabrique de l'Eglise.
- * Samedi 17 mai : 15ème Concert de Printemps du Pfaff Music Band.
- * Samedi 17 et dimanche 18 mai : Portes ouvertes à la Cave Vinicole de Pfaffenheim.
- * Mardi 27 mai : Collecte de sang.
- **Dimanche 1**er **juin** : Fête de la Communauté de Paroisses.
- Du 22 juillet au 6 août : 19ème saison du Festival Musicalta 2014.

Informations:

- * Madame HAMANT viendra présenter les perspectives financières de la Commune pour les 6 années à venir lors de la séance du 2 juin ou du 7 juillet 2014.
- Un commerce ambulant de cuisine réunionnaise sera stationné sur le parking Place de la Mairie, un mercredi sur deux, à partir de 17h00, à compter du 23 avril 2014.
- Création d'un passage piéton Place de la Mairie.

മ

Levée de la séance: 23h00

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 05 mai 2014

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014.
- 2. Régime juridique du droit de préemption urbain modalités de mise en œuvre.
- 3. Cession de sentier.
- 4. Etat des créances irrécouvrables et admission en non-valeurs.
- 5. Alimentation en eau potable du Schauenberg.
- 6. Rétablissement de l'équilibre réel budgétaire.
- 7. Adoption du règlement intérieur.
- 8. Elections européennes plan des permanences.
- 9. Budget Général : Décision modificative n°1.
- 10. Convention entre la Commune et l'AAEMES pour l'organisation des activités périéducatives.
- 11. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2ème adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
ROY Isabelle	Conseillère municipale		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal	A donné procuration à M. LEVY Alain	
DISCHGAND Sylvie	Conseillère municipale		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
FLESCH Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		